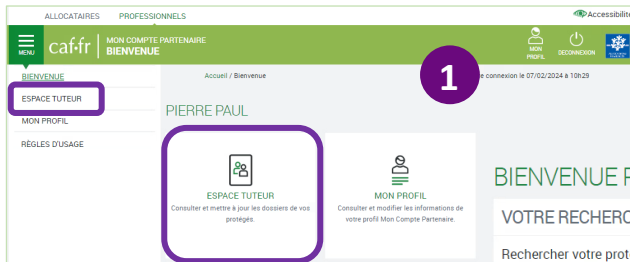


Depuis l'espace tuteur, vous accédez à un ensemble d'offres pour consulter et gérer les dossiers de vos protégés en toute simplicité !



Découvrir les fonctionnalités de l'espace tuteur

① Une fois connecté (avec votre identifiant et votre mot de passe), vous accédez directement aux différents services auxquels vous êtes habilité ainsi qu'à votre profil.



Depuis le tableau de bord de l'espace tuteur, vous pouvez :

② rechercher un protégé :

- en sélectionnant l'organisme et le département,
- puis en saisissant le NIR (numéro national d'identité) et le nom (et prénom) du protégé.

BIENVENUE PIERRE PAUL

VOTRE RECHERCHE

Rechercher votre protégé

Tous les champs sont obligatoires sauf mention contraire.

Département Caf

44 441 - Caf de Loire A

NIR

13 caractères

Nom Prénom (facultatif)

Nom de l'allocataire Prénom

Rechercher

MES INFORMATIONS

UDAF 44

Adresse mail : udaf44@yopmail.com

Un nouveau protégé ?

Ajouter un protégé

③ visualiser les informations de l'organisme de rattachement du protégé : libellé et adresse mail sur laquelle sont envoyés les accusés de réception des démarches.

④ demander le rattachement d'un protégé en cliquant sur le bouton « **Ajouter un protégé** ».

Depuis le tableau de bord du protégé, vous pouvez :

⑤ transmettre un jugement de tutelle qui arrive à terme en cliquant sur le lien « **transmettre une décision** ».

Une alerte apparaît à 3 mois de l'échéance de renouvellement.

⑥ vérifier les informations bancaires du compte du protégé sur lequel sont versées les prestations et les modifier si nécessaire en cliquant sur le lien « **transmettre un nouveau RIB** »

⑦ consulter le dossier complet du protégé en cliquant sur le bouton « [Accéder au dossier](#) ».

⑧ envoyer un mail en cliquant sur le bouton « **contacter la Caf** »

VOTRE PROTEGE

CATHERINE

Le jugement de tutelle arrive à son terme.

Transmettre une décision

Informations bancaires

Intitulé du compte : DAN

IBAN : XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX 224

BIC : CCOFPRPP

Transmettre un nouveau RIB

Vous pouvez consulter le dossier de votre protégé

Accéder au dossier

Contacter la Caf



Gérer le compte de vos protégés

Suivant la nature de la tutelle, vos droits sur les dossiers de vos protégés sont différents :

Tutelle, curatelle renforcée ou jugement d'habilitation familiale	Mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial, mesure d'accompagnement social personnalisé ou judiciaire
Vous pouvez :	
<ul style="list-style-type: none"> consulter les éléments présents dans le dossier réaliser certaines démarches 	Seulement consulter les éléments du dossier
Vous ne pouvez pas :	
Modifier les coordonnées de contact et bancaires de mes protégés	Consulter ou modifier les coordonnées de contact et bancaires de mes protégés

Pour une tutelle, curatelle renforcée ou jugement d'habilitation familiale, vous pouvez :

① cliquer sur les alertes et réaliser certaines démarches pour votre protégé comme :

- déclarer ses ressources trimestrielles pour le Rsa (Revenu de solidarité active), la Prime d'activité et l'Aah (Allocation aux adultes handicapés),
- déclarer ses ressources pour l'aide au logement,
- transmettre un document demandé par la Caf.

Vous pouvez également :

- ② consulter ou modifier son profil et déclarer un changement de situation familiale ;
- ③ consulter les paiements ou télécharger une attestation ;
- ④ suivre les démarches réalisées pour votre protégé et même simuler ou faire une demande de prestation.

Vous pouvez déjà faire une **demande de prestation en ligne** pour l'aide au logement, le RSA, la Prime d'activité, l'allocation journalière du proche aidant (AJPA), le complément de libre choix du mode de garde (CMG) et la prime à la naissance.

Pour les autres prestations, vous devez **télécharger la demande**.

Au fur et à mesure, d'autres demandes en ligne seront disponibles.